

TRAIL DES PASSERELLES DU MONTEYNARD

13^e Édition – du 06 au 14 JUILLET 2024

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Trail des Passerelles du Monteynard** est un événement participatif de course à pied en montagne composé de 9 épreuves et d'une randonnée :

- **Le Trail du Drac (13 km / 600 m D+)**
- **Le Petit Train (30 km / 1500 m D+)**
- **Le Mine Express (16 km / 850 m D+)**
- **Le 3^{ème} Poste (17 km / 750 m D+)**
 - seul ou en relais de 2 coureurs
- **Courses Enfants**
- **La Rando des Passerelles (12 km / 500 m D+)**
- **Le Trail de Côte Rouge (26 km / 1200 m D+)**
 - Course à label Régional, étape du Challenge National Trail (Format Court – Haute Montagne)
- **Le Trail de l'Ébron (16 km / 600 m D+)**
- **Le Maratrail des Passerelles (42 km / 2400 m D+)**
- **La Grande Course (68 km / 3500 m D+)**
 - seul ou en relais de 3 coureurs
 - Course individuelle à label National, étape du Challenge National Trail (Format Long – Haute Montagne)

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et déclarée au calendrier des courses Hors Stade de la Commission Départementale Courses Running (CDCR) de l'Isère et se déroule en conformité avec la réglementation 2024 des courses hors stade.

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

B/ le **Trail des Passerelles du Monteynard** est organisé par **Idée Alpe**, avec le soutien du Taillefer Trail Team, du SIVOM du Lac du Monteynard, des communes traversées, et de diverses associations.

Idée Alpe – 21 Rue du Béal – 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES – 04 76 40 19 22

C/ Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les coureurs en toute sécurité et en respectant les acteurs locaux (agriculteurs, SIVOM, ONF...), ou de l'évolution de la situation sanitaire.

Article 2 : Détails des épreuves

SAMEDI 06 JUILLET 2024

- **Le Trail du Drac (13 km / 600 m D+)**
 - Départ : **Mayres Savel Plage** à **17h** / Arrivée : **Mayres Savel Plage**
 - 500 dossards disponibles

DIMANCHE 07 JUILLET 2024

- **Le Petit Train (30 km – 1500 m D+)**
 - Départ : **Monteynard** à **8h30** / Arrivée : **La Mure**
 - 400 dossards disponibles
- **Le Mine Express (16 km – 850 m D+)**
 - Départ : Musée **La Mine Image** à la **Motte-d'Aveillans** à **9h15** / Arrivée : **La Mure**
 - **Épreuve réalisée en DUO** : les 2 équipiers courent ensemble tout le long
 - 100 équipes de 2 coureurs disponibles
 - **Les coureurs seront acheminés au départ en *Petit Train de la Mure* !**

MARDI 09 JUILLET 2024

- **Le 3^e Poste (17 km – 750 m D+)**
 - Départ : **Prunières** à **19h15** / Arrivée : Musée **La Mine Image** à la **Motte-d'Aveillans**
 - 2 formats : Individuels ou Relais à 2 coureurs (6 km / 200m D+ et 11 km / 500 m D+)
 - 400 dossards individuels et 100 dossards relais disponibles (soit 50 équipes)

VENDREDI 12 JUILLET 2024

- **Courses Enfants, Treffort (plage) à 18h**

SAMEDI 13 JUILLET 2024

- **Rando des Passerelles (12 km – 500 m D+)**
 - Départ : **Mayres-Savel (plage)** à partir de **9h30** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 250 dossards disponibles
 - **Navette en bateau pour se rendre au départ à la plage de Savel** (inclus pour tous)
- **Trail de Côte Rouge (26 km – 1200 m D+)**
 - Départ : **Treffort (Base Nautique)** à **9h00 et 9h15** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 1200 dossards disponibles
 - Course à **Label Régional**, étape du **Challenge National Trail** (Format Court – Haute Montagne)
- **Trail de l'Ébron (16 km – 600 m D+)**
 - Départ : **Treffort (Base Nautique)** à **17h00** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 700 dossards disponibles

DIMANCHE 14 JUILLET 2024

- **La Grande Course (68 km – 3500 m D+)**
 - Départ : **La Mure** à **5h00** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 2 formats : Individuels ou Relais de 3 coureurs
 - Relais 1 : La Mure → La Mine Image / 14,5 km / 700 m D+
 - Relais 2 : La Mine Image → Les Signaroux / 24 km / 1550 m D+
 - Relais 3 : Les Signaroux → Treffort / 29,5 km / 1250 m D+
 - 600 dossards individuels et 150 dossards relais disponibles (soit 50 équipes)
 - Course individuelle à **Label National**, étape du **Challenge National Trail** (Format Long – Haute Montagne)
- **Maratrail des Passerelles (42 km – 2400 m D+)**
 - Départ : **Treffort (Base Nautique)** à **7h15 et 7h30** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 1200 dossards disponibles

Attention, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Article 3 : Parcours

A/ Distances et dénivelés :

Notre référentiel de mesurage des distances et dénivelés est la plateforme ©**TraceDeTrail**. Vous serez nombreux à mesurer avec vos montres GPS le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés...

Le mesurage strict d'un parcours de trail selon les méthodes employées en course sur route est impossible. Merci de rester indulgents envers l'organisation pour tout écart inférieur à 2 ou 3 km...

De plus, les parcours présentés sur notre site ne tiennent pas compte de **certaines sections privées ou dangereuses, ouvertes ou sécurisées uniquement le jour de la course**. C'est pourquoi votre trace le Jour J sera différente des parcours officiels présentés sur notre site internet.

Il est obligatoire de suivre le balisage sur le parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve !

B/ Modifications de parcours

Evoluant dans des espaces naturels, et cohabitant avec les personnes exploitant à l'année ces territoires (agriculteurs, ONF, SIVOM, ...), nous devons parfois apporter des évolutions à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. **Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications.**

C/ Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation prévoit en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, des bénévoles et des prestataires, **l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis avant le départ ou en cours d'événement**. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événement fortuit.

D/ Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Fanions orange fluo plantés le long du parcours
- Tresses orange fluo pendues aux branches
- Rubalise bicolore rouge et blanche installée en travers des chemins à ne pas emprunter
- Bombe de traçage éphémère : flèches aux changements de direction 3 petits points pour rappel

D'autre part, des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (traversée de route, changement de direction, départ de petit sentier difficile à voir...). Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage depuis 500 m, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

E/ Abandon

En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à la/le rapatrier jusqu'à l'arrivée **à partir d'un point de ravitaillement**. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement le plus proche.

Article 4 : Conditions de participation à l'épreuve

Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges qualifiées pour chaque course :

	Distance max →	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs Séniors Masters
		2009-2010	2007-2008	2005-2006	2004 ou avant
		5 km	15 km	25 km	Illimitée
Trail du Drac 	13 km 600 m D+ KM-effort = 19	X	X	✓	✓
Le Petit Train 	30 km 1500 m D+ KM-effort = 45	X	X	X	✓
Le Mine Express DUO 	16 km 850 m D+ KM-effort = 24,5	X	X	✓	✓
Le 3^e Poste Individuel 	17 km 700 m D+ KM-effort = 24	X	X	✓	✓
Le 3^e Poste Relais à 2 (6 km + 11 km) 	Relais Max : 11 km 500 m D+ KM-effort = 16	X	X	✓	✓
Rando des Passerelles * 		✓	✓	✓	✓
Trail de Côte Rouge 	26 km 1200 m D+ KM-effort = 38	X	X	X	✓
Trail de l'Ébron 	16 km 600 m D+ KM-effort = 22	X	X	✓	✓
Maratrail des Passerelles 	42 km 2400 m D+ KM-effort = 66	X	X	X	✓
La Grande Course Individuel 	68 km 3500 m D+ KM-effort = 103	X	X	X	✓
La Grande Course Relais à 3 	Relais Max : 29,5 km 1 250 m D+ KM-effort = 42	X	X	X	✓

$KM\text{-effort} = (Distance \text{ en km}) + (Dénivelé \text{ en m}) / 100$

C'est cette notion qui est prise en compte pour calculer à quelles catégories d'âges chaque épreuve est ouverte, en comparant la distance maximale autorisée pour chaque catégorie, avec la distance de l'épreuve pondérée du D+

* Pour la Rando des Passerelles, il faut être né(e) en 2012 ou avant.

Article 5 : Pièces justificatives

A/ A l'exception des participants à la « Rando des Passerelles » tous les concurrents devront présenter :

- une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation
- **Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)**
- ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- ou un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Afin de limiter au maximum les échanges entre participants et bénévoles, et afin d'accélérer le retrait des dossards, **il est obligatoire de fournir en ligne votre justificatif médical (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 05 Juillet 2024 à 12h !**

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant le 05 Juillet 2024.

Pour ajouter votre pièce justificative en ligne après votre inscription, vous trouverez dans votre e-mail de confirmation d'inscription le lien menant à votre compte en ligne.

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir **un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Par ailleurs, **un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.**

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, **ne pourront pas prendre part à la course** et ne pourront prétendre à un aucun remboursement.

B/ Les participants à la « Rando des Passerelles » ou aux épreuves Enfants ne devront fournir ni licence, ni certificat médical.

C/ Les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, date et signée.

Article 6 : Tarifs des Inscriptions

Inscriptions sur internet, jusqu'au 5 Juillet 2024 à 12h, dans la limite des places disponibles
=> <https://trail-passerelles-monteynard.fr/participer/>

	1 ^{ère} tranche (Nb de dossards dispo)	2 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)	3 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)	Dossards restants
Trail du Drac 	16 € (50)	19 € (50)	22 € (50)	26 €
Le Petit Train * 	25 € (75)	30 € (75)	35 € (75)	40 €
Le Mine Express ** DUO 	60 € (100 équipes)			
Le 3 ^e Poste * (Individuel) 	17 € (75)	20 € (75)	24 € (75)	28 €
Le 3 ^e Poste * (Relais à 2) 	24 € (25 équipes)			28 €
Rando des Passerelles 	25 €			
Trail de Côte Rouge 	32 € (200)	36 € (200)	40 € (200)	45 €
Trail de l'Ébron 	22 € (100)	25 € (100)	28 € (100)	32 €
Maratrail des Passerelles 	50 € (150)	55 € (150)	60 € (150)	65 €
La Grande Course *** Individuel 	70 € (100)	75 € (100)	80 € (100)	85 €
La Grande Course RELAIS à 3 	100 € (5 équipes)	120 € (5 équipes)	140 € (5 équipes)	150 €

* Pour **Le 3^e Poste** et **Le Petit Train**, une navette/bus est proposée en option pour se rendre au départ, avant la course uniquement, pour 2€ ou 4€ supplémentaires (voir horaires de départ sur la page Programme de chaque épreuve)

D'autre part, sur le 3^e Poste, des navettes bus gratuites gèrent les relayeurs :

- Transfert des 2^{èmes} relayeurs depuis l'arrivée pour les amener au point de relais avant leur relais
- Récupération des 1^{ers} relayeurs au point de relais pour les ramener à l'arrivée après leur relais

** Pour **Le Mine Express**, le tarif s'entend pour une équipe de 2. Les coureurs seront acheminés au départ au Musée La Mine Image à la Motte-d'Aveillans en Petit Train historique de La Mure !

*** Pour **La Grande Course** en individuel, une Navette bus est proposée en option pour se rendre au départ à La Mure depuis Treffort, avant la course uniquement, pour 10€ supplémentaires (départ 3h00 depuis Treffort)

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique (sauf la Rando des Passerelles)
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 7 : Remboursement / Désistement / Annulation

En cas d'annulation de la part de l'organisation :

- A/ Annulation intervenant avant le 1^{er} mai 2024

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **avant le 1^{er} mai 2024** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **20% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant entre le 1^{er} mai et le 24 juin 2024

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **à partir du 1^{er} mai 2024 et jusqu'au 24 juin 2024** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **30% du tarif d'inscription**.

- C/ Annulation intervenant à partir du 25 juin 2024

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **à partir du 25 juin 2024** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), **aucun remboursement** ne sera possible.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

- A/ Annulation intervenant avant le 1^{er} mai 2024

En cas d'annulation de la participation d'un concurrent survenant **avant le 1^{er} mai 2024**, l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **20% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant entre le 1^{er} mai et le 24 juin 2024

En cas d'annulation de la part d'un concurrent survenant **à partir du 1^{er} mai 2024 et jusqu'au 24 juin 2024**, un remboursement partiel ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical de l'annulation, et l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **30% du tarif d'inscription**.

- C/ Annulation intervenant à partir du 25 juin 2024

En cas d'annulation de la part d'un concurrent survenant **à partir du 25 juin 2024**, aucun remboursement ne sera possible.

Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard le 24 juin 2024, date de l'e-mail ou cachet de la poste faisant foi, et contenir tous les justificatifs adéquats :

- inscriptions@idee-alpe.fr
- Idée Alpe – 21 rue du Béal – 38 400 Saint-Martin-d'Hères

NB : Les remboursements des options payantes (ex : médailles finishers, suivi live, ...) sont les mêmes qu'en cas d'annulation de la part d'un concurrent, c'est-à-dire, de 80% du tarif jusqu'au 1^{er} mai et de 70% du tarif jusqu'au 24 juin. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 8 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents listés en article 5 du présent règlement. Les horaires et lieux sont les suivants :

	Samedi 06/07 14h-19h	Dimanche 07/07 6h-8h	Mardi 09/07 16h30-18h15
	Mayres-Savel (Môle de la Plage)	La Mure (Gare)	Musée La Mine Image
Trail du Drac 	✓	X	X
Le Petit Train * 	✓	✓	X
Le Mine Express * 	✓	✓	X
Le 3 ^e Poste * 	✓	✓	✓

	Vendredi 12/07 15h-20h	Samedi 13/07 7h-19h	Dimanche 14/07 4h-4h45	Dimanche 14/07 6h-7h15
	Treffort	Treffort	La Mure (Mairie)	Treffort
Rando des Passerelles 	✓	✓	X	X
Trail de Côte Rouge 	✓	✓	X	X
Trail de l'Ébron 	✓	✓	X	X
Maratrail des Passerelles 	✓	✓	X	✓
La Grande Course 	✓	✓	✓	X

* Pour les épreuves suivantes, AUCUN dossard ne sera distribué sur le lieu de départ de la course. Il faudra récupérer les dossards à l'arrivée avant de monter dans les navettes qui vous amène au départ :

- Le Petit Train
- Le Mine Express
- Le 3^e Poste

Pour les Mini-Trails Enfants, les inscriptions se feront uniquement sur place

Il sera possible de retirer le dossard d'un proche, à condition :

- Que son dossier soit complet
- De présenter une copie de sa pièce d'identité et son pass dossard

Article 9 : Dossard et n° de dossard

Le dossard doit être **entièrement visible, non plié, porté DEVANT et correctement attaché** par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation.

Tout engagement et affectation du dossard est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Article 10 : Matériel

Sur chaque épreuve, un certain nombre d'équipements et matériels sont obligatoire, et d'autres conseillés. Des contrôles seront effectués sur le matériel obligatoire, lors du départ ou des différents points du parcours. Tout concurrent n'étant pas en mesure de présenter tout ou partie du matériel obligatoire pourra être mis hors course ou avoir des minutes de pénalités (voir article 17).

	Gobelet	Réserve d'eau	Réserve alimentaire	Couverture de survie	Sifflet	Coupe-vent	Téléphone portable chargé	Lampe Frontale
Trail du Drac 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	
Le Petit Train 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	
Le Mine Express 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	
Le 3 ^e Poste 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	✓
Rando des Passerelles 	✓	0,5 L	α	✓	✓	α	✓	
Trail de Côte Rouge 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	
Trail de l'Ébron 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	
Trail des Passerelles 	✓	1,5 L	✓	✓	✓	✓	✓	
La Grande Course 	✓	1,5 L	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ : Obligatoire // α : Conseillé

Bâtons :

Les bâtons seront autorisés mais devront impérativement être tenus dans une main par le milieu lors du départ. Les bâtons télescopiques ou pliables devront être repliés lors du départ.

Gobelets :

Dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Des gobelets réutilisables souple (pliable, qui tiennent dans une poche) seront en vente pour 3€ sur le village départ.

Article 11 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

- **Trail du Drac (13 km)** : 1 ravitaillement
 - À Villard Julien (km 7,5)

- **Le Petit Train (30 km)** : 2 ravitaillements
 - À La Mine Image (km 14,5)
 - Aux Signaroux (km 20,5)

- **Le Mine Express (16 km)** : 1 ravitaillement
 - Aux Signaroux (km 6)

- **Le 3^e Poste (17 km)** : 1 ravitaillement
 - Au magasin à Charbon de Susville (km 6 / point de relais)

- **Rando des Passerelles (12 km)** : 1 ravitaillement
 - Au hameau de Villarnet (km 6)

- **Trail de Côte Rouge (26 km)** : 2 ravitaillements
 - Au Centre Equestre / Maissenas (km 8)
 - À Monestier-de-Clermont (km 15)

- **Trail de l'Ébron (16 km)** : 1 ravitaillement
 - Au Centre Equestre / Maissenas (km 8)

- **La Grande Course (68 km)** : 6 ravitaillements
 - À La Mine Image (km 15 / point de relais)
 - Au belvédère de Monteynard (km 26)
 - Aux Signaroux (km 38 / point de relais)
 - Au chalet de l'Alpage du Sénépi (km 48,5)
 - Au village de Mayres-Savel (km 54,5)
 - À la Passerelle de l'Ébron (km 61)

- **Maratrail des Passerelles (42 km)** : 4 ravitaillements
 - Au village de Mayres-Savel - aller (km 11,5)
 - Au chalet de l'Alpage du Sénépi (km 23)
 - Au village de Mayres-Savel - Retour (km 28,5)
 - À la Passerelle de l'Ébron - Retour (km 35)

Tous les parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

Article 12 : Chronométrage

Excepté la Rando des Passerelles et les courses Enfants, tous les concurrents se verront remettre une puce électronique ou système équivalent de chronométrage qui sera initialisé sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée.

Article 13 : Zones d'assistances

Sur les épreuves labélisées, **il sera formellement interdit de recevoir de l'aide, donner ou recevoir du matériel à un accompagnant** en dehors des zones matérialisées, sur ces points de ravitaillement :

- **Trail de Côte Rouge – 26 km** / samedi 13 juillet → Label Régional FFA
 - Au ravitaillement de Monestier-de-Clermont (km 15)
- **La Grande Course – 68 km** / dimanche 14 juillet → Label National FFA
 - Au ravitaillement de Monteynard (km 26)
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 38)
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel (km 54,5)

Article 14 : Barrières horaires

Vous trouverez ci-dessous le détail des barrières horaires pour chaque course. En cas de départ en plusieurs vagues, la BH est calculée en fonction de l'horaire de départ de la dernière vague.

Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques notamment.

- **Trail du Drac (13 km)**
 - Au ravitaillement de Villard Julien (km 7,5) à **18h45**
 - À l'arrivée à **20h00**
- **Le Petit Train (30 km) :**
 - Au ravitaillement de La Mine Image (km 14,5) à **11h30**
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 20,5) à **13h00**
 - À l'arrivée à **15h00**
- **Mine Express (16 km) :**
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 6) à **11h00**
- **Le 3^{ème} Poste (17 km) :**
 - Au ravitaillement de Susville (km 6) à **20h15**
 - Au Col de la Festinière (km 14,5) à **22h15**
- **Le Trail de Côte Rouge (26 km) :**
 - Au ravitaillement du Centre Equestre / Maissenas (km 8) à **11h15**
 - Au ravitaillement de Monestier-de-Clermont (km 15) à **12h45**
 - À l'arrivée à **15h30**
- **Le Trail de l'Ebron (16 km) :**
 - Au ravitaillement du Centre Equestre / Maissenas (km 8) à **19h00**
 - À l'arrivée à **21h00**

- **La Grande Course (68 km) :**
 - Au ravitaillement de La Mine Image (km 15) à **7h45**
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 38) à **12h45**
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 54,5) à **16h15**
 - Au ravitaillement de la Passerelle de l'Ébron (km 61) à **17h45 ****
 - À l'arrivée à **19h10**
- **Le Maratrail des Passerelles (42 km) :** alignées sur celles de « La Grande Course – 68 km »
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 28,5) à **16h15**
 - Au ravitaillement de la Passerelle de l'Ébron (km 35) à **17h45 ****
 - À l'arrivée à **19h10**

**** Cette Barrière Horaire à la Passerelle de l'Ébron est une barrière de déviation :**

Les coureurs sont déviés à partir de ce point, et pourront rallier l'arrivée sans effectuer la dernière ascension et finiront par le bord du lac. Ils seront classés après les finishers du parcours complet, dans leur ordre d'arrivée, sur une distance différente :

- **La Grande Course** : 66 km / 3200m D+
- **Le Maratrail des Passerelles** : 40 km / 2100m D+

Article 15 : Remise des Prix

Les personnes suivantes seront récompensées :

- Pour les épreuves SOLO :

	Années de naissance	Trail du Drac 	Petit Train 	3 ^e Poste SOLO
Scratch (M et F)	Toutes	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers
Juniors (M et F)	2005-2006	Premier	∅	Premier
Espoirs (M et F)	2002-2004	Premier	Premier	Premier
Séniors (M et F)	1990-2001	Premier	Premier	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1985-1989 1980-1984 1975-1979	Premier	Premier	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1970-1974 1965-1969 1960-1964	Premier	Premier	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1959 et avant	Premier	Premier	Premier

	Années de naissance	Trail de l'Ébron 	Trail de Côte Rouge 	Maratrail des Passerelles 	La Grande Course SOLO
Scratch (M et F)	Toutes	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers
Juniors (M et F)	2005-2006	Premier	∅	∅	∅
Espoirs (M et F)	2002-2004	Premier	Premier	Premier	Premier
Séniors (M et F)	1990-2001	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1985-1989 1980-1984 1975-1979	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1970-1974 1965-1969 1960-1964	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1959 et avant	Premier	Premier	Premier	Premier

- Pour les épreuves en RELAIS ou en DUO, les équipes suivantes seront récompensées :
 - Le Mine Express 16 km DUO
 - Le 3^{ème} Poste 17 km RELAIS à 2
 - La Grande Course 68 km RELAIS à 3
 - → Les 3 Premières équipes Homme / Femme / Mixtes

A noter :

- il n'y aura pas de cumul de prix possible
- seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses

Article 16 : Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure... Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 17 : Comportement des participants

A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions (voir article précédent).

Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

B/ Traversée des passerelles

Il est interdit de courir lors de la traversée des Passerelles himalayennes.

C/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée.

D/ Sanctions pour non-respect du règlement

Deux types de sanctions peuvent être prises par l'organisation en cas de non-respect du règlement :

- **15 minutes de pénalités dans les cas suivants :**
 - Non-respect du matériel obligatoire
 - Ravitaillement extérieur ou assistance hors des zones prévues à cet effet
 - Courir sur les passerelles himalayennes
- **Exclusion du coureur dans les cas suivants :**
 - Abandon volontaire de déchet
 - Manque de respect envers les personnes présentes :
 - bénévoles, secouristes, médecins, autres coureurs ...
 - Non-assistance à personne en danger
 - Triche avérée / parcours coupé sciemment
 - Refus de contrôle antidopage

Article 18 : Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Damage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 19 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : inscriptions@idee-alpe.fr en indiquant leurs coordonnées.

Article 20 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Mesures prises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

L'épidémie de COVID_19 en cours depuis le début de l'année 2020 nous pousse bien entendu à prendre certaines mesures pour garantir que les gestes barrières seront bien respectés tout au long de votre expérience à nos côtés sur le Trail des Passerelles du Monteynard.

Le respect de ces consignes sanitaires liées au contexte particulier de cette épidémie est bien entendu obligatoire, tout manquement pourra être sanctionné par une non remise du dossard ou une mise hors course.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Article 22 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au **Trail des Passerelles du Monteynard** implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation vous souhaite une belle course !

Trail des Passerelles du Monteynard